

NOS CHAMPS D'ACTION

- ☞ Contribuer à la protection de la santé physique et psychique des salariés de l'APEI AUBE.
- ☞ Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires relatives aux conditions de travail (horaires, rythmes de travail...).
- ☞ Contribuer à la prévention des risques professionnels de tous les salariés (cadres et non cadres, travailleurs handicapés d'ESAT, CDI/CDD, salariés intérimaires...) :
 - Conditions de travail (charge de travail, rythme, pénibilité...)
 - Risques psycho-sociaux (stress, mal être au travail, violences, agressions, harcèlement moral, harcèlement stratégique...)
 - Risques biologiques, chimiques
- ☞ Prendre en compte le travail réel (souvent différent du travail prescrit) qui nécessite que la parole du salarié soit entendue.
- ☞ Informer et intervenir sur l'usure au travail, les accidents du travail, les maladies professionnelles, les inaptitudes/aptitudes...

NOS OUTILS

- ☞ Réunion avec le représentant de l'employeur (président du CHSCT) une fois par trimestre.
- ☞ Possibilité de convoquer un CHSCT extraordinaire sur un sujet particulier.
- ☞ Dans son rôle de surveillance et d'interventions, le CHSCT dispose d'une palette d'interventions adaptée aux circonstances :
 - En absence de danger particulier : Mission de surveillance et d'inspections, visites d'établissements ou de services à l'initiative du CHSCT, d'un responsable, d'un salarié...
 - Enquête en cas d'accident ou de maladie professionnelle.
 - Recours à un expert extérieur en cas de danger grave.
 - Si danger imminent, le CHSCT dispose d'un droit d'alerte particulier.
- ☞ Le CHSCT a voix délibérative dans ses champs de compétences et les décisions se prennent à la majorité des membres élus présents.
- ☞ Disponibilité des membres et possibilité de prendre rendez-vous. Tout salarié (cadre/non cadre, CDD/CDI) peut saisir le CHSCT.

Composition du CHSCT APEI AUBE

Présidence & Membres élus

L'employeur, Président du CHSCT de droit
7 élus du collège non cadre
3 élus du collège cadre



Membres invités à chaque réunion

L'inspecteur du travail
Le médecin du service santé au travail
L'infirmière du service santé au travail
Le représentant de la CARSAT
Les délégués syndicaux d'entreprise

En accord avec le Président et le secrétaire du CHSCT, des invités peuvent ponctuellement participer aux réunions du CHSCT

NOM / Prénom	Fonction	Etablissement	Téléphone	Mail
AIME Angélique	Monitrice d'Atelier	ESAT Le Tertre	03.25.72.55.70	a.aime@apei-aube.com
CANDELON Nelly **	Monitrice Educatrice	Domaine de Mantenay	03.25.76.60.57	n.candelon@apei-aube.com
LAFONTAINE Laëtitia	Maîtresse de Maison	IME/I/TEP L'Eveil	03.25.41.30.42	l.lafontaine@apei-aube.com
LECOURT Estelle	Secrétaire	L'Adret	03.25.43.87.90	adret@apei-aube.com
LONDAT Michèle *	Educatrice Spécialisée	Accueil Familial	06.03.13.60.68	m.londat@apei-aube.com
MACKOWICZ Hervé	Moniteur d'Atelier	ESAT Menois	03.25.76.27.10	h.mackowicz@apei-aube.com
THEVENIN Nathalie	Infirmière	L'Adret	03.25.43.38.04	n.thevenin@apei-aube.com

Collège
Non Cadre

NOM / Prénom	Fonction	Etablissement	Téléphone	Mail
OMARI Camélia	Responsable RH Opérationnel	Siège Administratif	03.25.41.67.82	c.omari@apei-aube.com
MARTINEZ José	Adjoint Technique	ESAT Menois	06.08.92.43.15	j.martinez@apei-aube.com
MUNIER Frédéric	Directeur Multi Sites	Espace ESAT & Cap ESAT	06.80.32.76.13	f.munier@apei-aube.com

Collège
Cadre

*Secrétaire CHSCT

**Vice-Secrétaire CHSCT



ACTEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES SALARIES

Comité
d'Hygiène,
de Sécurité
& des Conditions
de Travail

 contact :
chsct@apei-aube.com

Vos ELUS du CHSCT sont DESIGNES par les REPRESENTANTS du PERSONNEL de l'APEI AUBE